

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR16.35PR  
concernant  
l'octroi d'un crédit d'études de CHF 360'000.- pour le lancement des études  
d'avant-projet d'un Plan directeur des circulations**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

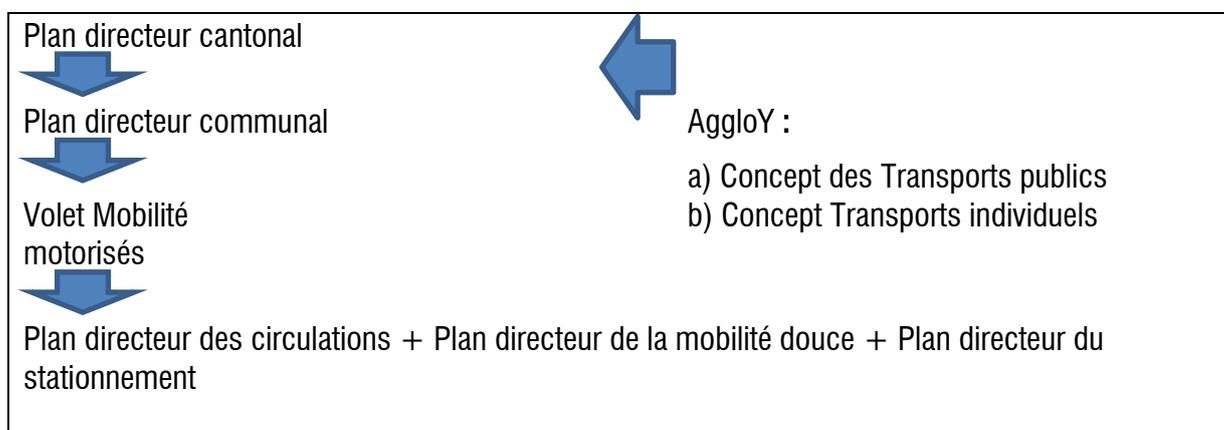
La Commission a siégé le 7 décembre 2016.

Elle était composée de Madame et Messieurs Valérie DUVOISIN, Michel BRANCACCIO, Daniel BURDET, Daniel COCHAND, Christian GIROUD, Marc NICODET et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF, M. Pascal PITTET, chef du Service de la Police, du Service Défense Incendie et Secours, de la Mobilité et du Stationnement, et de Mme Marie BRIGEOT, responsable de la filière Mobilité. Nous les remercions pour la présentation (transmise aux commissaires), les explications et les réponses apportées.

**Cadre général :**

- Le plan des circulations s'appuie sur le concept TIM (transports individuels motorisés, dans sa dernière version adoptée par la Municipalité en novembre 2015), qui reprend très largement les concepts généraux des agglomérations et qui a dû être en partie adapté suite à l'expression de la volonté populaire favorable à la route de contournement. Le plan des circulations a pour objectif de définir une stratégie multimodale d'aménagement des tronçons routiers et d'exploitation des carrefours et s'inscrit dans le cadre suivant :



- Le plan des circulations sera mis en consultation avec le plan directeur communal, dont il fait partie

- Il s'appuiera sur une analyse des secteurs à enjeux (i.e. sous forme de fiches de mesures - au minimum 23 - qui décriront le trafic actuel et futur, poseront un diagnostic et proposeront les mesures à prendre) - dont certaines ne sont pas terminées (par exemple certains feux, ronds-points ou emplacements des arrêts de bus)
- La route de contournement (qui aura la qualité de route cantonale en traversée de localité) en sera une composante importante car elle influencera la nouvelle triple hiérarchie du réseau routier (réseau principal d'agglomération, réseau collecteur d'agglomération et réseau de desserte principale) ; le plan directeur des circulations complètera ainsi les études sur la route de contournement
- Le concept TIM présente certaines alternatives qui devront être tranchées par la Municipalité (rues des Casernes, d'Orbe et des Cygnes)
- Le plan directeur du stationnement, qui est intégré au plan directeur des circulations, est en cours de révision sur certains points ; le système des macarons déploiera en 2018 ses effets (étape après étape) sur tout le territoire de la commune selon la planification arrêtée
- Le plan directeur des circulations contient également un plan directeur de la mobilité douce (cyclistes et piétons) qui est en cours de réalisation

### ***Points particuliers :***

- La commission consultative Urbanisme et Mobilité se réunira en mars 2017, ce qui réjouit la commission
- Il s'agira de bien étudier la modification voulue du carrefour des 4 Marronniers, dont la conception actuelle est très insatisfaisante, pour quelque catégorie d'utilisateurs que ce soit.
- Selon la planification admise par le Canton, le futur quartier Coteau Est abritera une route de desserte (ce que ne recommande pas le rapport TIM)
- Les parkings-relais sont traités dans le plan directeur du stationnement ; le PDL à venir Chamard-Châtelard en prévoit un
- La question du bruit et de la pollution de l'air est traitée dans le volet « Environnement » du plan directeur communal
- L'énumération des pages 4 et 5 du préavis (dont notamment celle relative au réseau du centre-ville - dont les deux objectifs de limiter le trafic de transit et de prioriser les modes doux sont essentiels et sont souvent liés - et aux cœurs de quartiers) n'est pas limitative
- Un giratoire sera aménagé à l'intersection de la Chaussée de Treycovagnes et de la future route de contournement

### ***Calendrier :***

Selon les précisions fournies dans un deuxième temps à la commission, les différents documents de la filière Mobilité seront soumis à plusieurs étapes de validation / d'adoption, selon les indications suivantes, avec toutes les réserves techniques et administratives qui s'imposent :

- Plan directeur du stationnement : validation municipale de la stratégie finale envisagée pour février 2017
- Plan directeur des circulations : la partie stratégique de ce document devra être validée en premier lieu par la Municipalité au printemps 2017
- Plan directeur de la mobilité douce : la partie stratégique de ce document devra être validée en premier lieu par la Municipalité au printemps 2017
- Concept transports publics AggloY : validation par la Municipalité puis par le Comité de pilotage d'AggloY en mars/avril 2017

Suite aux validations municipales, ces documents seront regroupés dans le Plan directeur communal et transmis au Canton pour examen préalable du tout.

**Financement :**

Le financement du plan directeur des circulations sera double :

- à hauteur de Fr. 360'000.--, par le présent crédit d'études, incluant pour 2017 le mandat d'avant-projet (pour Fr. 180'000.--) et le mandat de projet des mesures prioritaires (pour Fr. 180'000.--)
- à hauteur de Fr. 800'000.--, par un second crédit à venir pour 2018 et portant sur un mandat de projet des mesures restantes et la réalisation des premières mesures

**Conclusions :**

La commission est pleinement convaincue du bien-fondé du présent préavis et des idées-forces qu'il contient.

La commission se permet d'émettre les vœux ou recommandations suivants :

- vu l'importance que prendra la mobilité ces prochaines années dans notre ville, il est nécessaire que les différents services concernés interagissent efficacement entre eux (notamment Urbanisme et Bâtiments et Police (Mobilité) ; la création d'un nouveau poste de travail est prévu à cet effet au sein de la filière Mobilité ;
- la commission Urbanisme et Mobilité devrait être renseignée régulièrement sur les validations que fera la Municipalité des différents volets liés à la mobilité.

La commission vous recommande ainsi à l'unanimité d'accepter tels quels les articles 1, 2 et 3 du préavis PR16.35PR.

Yverdon-les-Bains, le 22 janvier 2017

Johann Gilliéron

Président

